

## Le président est malade, le président est mort : de la rumeur au « septembre noir des journalistes »

YOUSSEF BENKIRANE ET YOUSSEF EL-CHAZLI

Les mois d'août, septembre et octobre ont été marqués en Égypte par l'« affaire des rumeurs sur l'état de santé du Président » (*qadiyyat sihbat al-ra'is*). Ces rumeurs qui disaient le président de la République mort ou gravement malade sont nées dans les rues égyptiennes inquiètes par la discrétion inhabituelle de Hosni Moubarak durant la première moitié d'août. Largement diffusées déjà, les rumeurs seront récupérées par la presse à partir du 24 août et de l'article d'*Al-Dustûr* qui leur confèrera une portée politique. La réaction gouvernementale se déroule en deux temps. D'abord à coup de démentis maladroits, puis par une campagne de répression de la presse opposante qui se soldera par la condamnation de sept journalistes et la poursuite de deux autres.

*During the months of August, September and October, Egypt was marked by what was called the "Case of the Rumours about the President's health" (Qadiyyat sihbat al-ra'is). Rumours saying President Hosni Mubarak dead, or at least very ill, came from the Egyptian streets, reflecting the anxiousness of the Egyptians concerning the peculiar long absence of President Mubarak during August. Starting from August 24<sup>th</sup>, the media, especially independent newspapers like Al-Dustûr, began to cover the President's absence and its connected rumours. The Government reacted by trying to deny the rumours and by launching a wide repression campaign against the independent press, leading to the condemnation of seven journalists and the prosecution of two others.*

---

Youssef Benkirane est étudiant en troisième année à l'Institut d'études politiques de Paris. Contact : [youssef.benkirane@sciences-po.org]

Youssef El Chazli est étudiant en troisième année à l'Institut d'études politiques de Paris et en deuxième année de droit à l'université de Paris I, Panthéon, Sorbonne. Contact : [youssef.elchazli@sciences-po.org]

## CHRONIQUES ÉGYPTIENNES 2007

**E**n décembre 1827, Muhammad 'Alî Bâchâ décida de la création du premier journal dans le monde arabe, *Al-Waqâ'i' al-Misriyya* (les chroniques égyptiennes). Initiant la société égyptienne à la presse, cette expérience sera suivie par la fondation d'*Al-Abrâm* en 1875 puis de nombreux autres journaux à cette période. La presse, qui a donc une histoire presque bicentenaire, occupe aujourd'hui une place très importante en Égypte. Les Égyptiens sont d'ailleurs avec les Marocains ceux qui consacrent le plus de temps à la lecture des journaux et magazines dans le monde arabe<sup>1</sup>.

La presse égyptienne a connu un bouleversement majeur dans la dernière décennie. En effet, l'apparition des quotidiens « indépendants », jugés plus fiables et objectifs par leurs lecteurs que les journaux gouvernementaux ou d'opposition traditionnelle, a complètement restructuré le paysage médiatique. Les plus emblématiques de ces nouveaux nés, *Al-Dustûr* et *Al-Misri' al-Yawm*, sont désormais parmi les quotidiens les plus diffusés juste après le triplet gouvernemental *Al-Abrâm*, *Al-Jumuhûriyya* et *Al-Akbbâr*<sup>2</sup>.

Face à une presse libre et de plus en plus contestataire, l'État égyptien tente tant bien que mal de garder le contrôle. Pour cela, il dispose d'un arsenal juridique que la Constitution rend disponible en situation d'état d'urgence, ce qui est le cas depuis 1981, mais ces armes s'avèrent insuffisantes ou du moins pas toujours les plus appropriées pour faire taire les voix dissidentes. Ainsi, en complément de la censure régulière, l'État est parfois amené à corrompre les journalistes, à exercer des pressions économiques sur les journaux endettés ou encore à intimider les journalistes allant même jusqu'à se rendre coupable de violences physiques et sexuelles<sup>3</sup>.

Lorsque le président Moubarak avait annoncé en novembre 2004<sup>4</sup> une réforme de la loi sur les publications destinée à mettre fin aux peines d'incarcération des journalistes, beaucoup avaient cru y voir un signe d'assouplissement du régime. Mais le 10 juillet 2006, le Parlement égyptien entérinait, sur demande du Président, des amendements jugés décevants par la presse. Le texte voté comporte 35 délits de presse passibles de peine de prison et seul le délit de diffamation envers les fonctionnaires est dépenalisé.

Sans doute, le gouvernement égyptien avait-il jugé le contexte inapproprié pour la réforme annoncée par le Président. En effet, à l'heure où la question de la succession à la présidence est posée, la presse « indépendante »<sup>5</sup> se révèle très embarrassante. Celle-ci scrute et étale chaque jour sur ses pages ce qu'elle estime être les preuves d'un complot




---

 LE PRÉSIDENT EST MALADE, LE PRÉSIDENT EST MORT
 

---

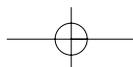
visant à transmettre le pouvoir héréditairement (*tanwīth al-sulta*) au fils du Président et très influent secrétaire général de la Commission politique du Parti national démocratique (PND)<sup>6</sup>, Gamal Moubarak. Prenant acte du vieillissement du Président et de l'influence croissante de son fils, la société égyptienne semble très angoissée<sup>7</sup>. Attachée à la République, une partie importante des Égyptiens ne souhaite pas voir le scénario syrien se répéter chez elle et naître une République héréditaire ou monarchique (*jumlūkiyya*). Néanmoins, une quotité non moins importante d'Égyptiens accepte cette éventualité qu'elle estime être la seule alternative à la République islamique promise par les puissants Frères musulmans.

D'août à octobre 2007, l'actualité égyptienne a été marquée par ce qu'il est convenu d'appeler l'« affaire des rumeurs sur l'état de santé du Président » (*qadiyyat sibhat al-ra'īs*). Cette affaire est née et a pu se développer grâce au contexte particulier qui joint une angoisse sociale très forte à l'apparition d'une presse « indépendante » contestataire et désinvolte. En effet, bien qu'ayant pris naissance d'abord dans la rue<sup>8</sup>, la diffusion des rumeurs à un large public n'a été possible que grâce à la couverture médiatique de certains journaux à la tête desquels se trouvent *Al-Dustūr*, *Al-Badīl*, *Al-Karāma* et de façon moindre *Al-Misrī al-Yawm*. Cette affaire est intéressante à bien des égards ; elle signe l'avènement d'un nouveau rapport de force entre une presse qui entend faire un usage bruyant de sa liberté de ton et un régime égyptien perçu par ses opposants comme plus fragile que jamais<sup>9</sup>. Elle nous renseigne sur les représentations du pouvoir en Égypte par la méfiance et la suspicion qui les entoure. Elle permet également d'aborder le sujet de la succession à la présidence dans la mesure où les rumeurs ont constitué un discours sur l'après-Moubarak. Enfin, elle est un bon exemple et une bonne démonstration des usages politiques du droit en Égypte.

### L'énonciation de la rumeur et les débuts de sa diffusion

Dans quel contexte fut énoncée la rumeur<sup>10</sup> ? Comment a-t-elle circulé dans les premiers temps avant que les médias ne prennent le relais ? C'est à ces deux questions capitales qu'il faut répondre avant toute chose.

Les chercheurs qui étudient le phénomène de la rumeur, qu'ils soient sociologues, anthropologues, psychologues ou encore issus de la toute nouvelle science de l'information et de la communication s'accordent tous



CHRONIQUES ÉGYPTIENNES 2007

---

sur la nécessité d'un terrain favorable pour l'énonciation puis la diffusion d'une rumeur. Dans notre cas, les incertitudes liées à la succession de Moubarak ont fourni un terreau à cette rumeur disant le président mort ou gravement malade. Pour bien comprendre l'apparition de cette rumeur, il faut d'abord étudier les conditions qui ont pu permettre son déclenchement et ensuite les éléments qui expliquent son énonciation au moment précis qu'est le mois d'août 2007.

À un niveau général, on peut isoler trois facteurs essentiels : l'âge avancé du Président (79 ans), ses antécédents médicaux<sup>11</sup> et la croyance erronée de beaucoup de simples citoyens, voire même de certains journalistes ou analystes<sup>12</sup>, en l'absence de procédure constitutionnelle de transition en cas de décès ou d'incapacité permanente du Président pour assumer ses fonctions. Pourtant, selon l'article 84 de la Constitution égyptienne, « la présidence [est alors] confiée provisoirement au président de l'Assemblée du peuple ou [...] au président de la Cour suprême ». Nonobstant ces considérations, il est vrai que cette procédure provisoire ne nous éclaire pas sur le long terme et l'on peut donc rejoindre ces analystes lorsqu'ils décrivent le refus de Hosni Moubarak de nommer un vice-président comme un facteur alimentant le flou et l'angoisse concernant l'avenir politique de l'Égypte. Ces trois données donnent corps aux préoccupations des Égyptiens quant à l'avenir de leur pays. Une grave maladie ou le décès du Président sont des éventualités qui paraissent plausibles eu égard à son âge et à son état de santé et l'après-Moubarak est aujourd'hui un mystère total<sup>13</sup>.

Au mois d'août 2007, d'autres éléments vont favoriser l'apparition de la rumeur et en préciser les contours. À la source du questionnement de la santé du Président, il y a tout d'abord son absence inhabituelle et les interrogations légitimes que celle-ci peut nourrir dans un pays où l'actualité présidentielle est usuellement très couverte. À cela, on peut ajouter le remue-ménage et le dispositif de sécurité renforcé autour d'un grand hôpital du Caire à cette période<sup>14</sup>. Par ailleurs et par opposition à l'absence du Président, on observe dans ces premiers temps de la gestation de la rumeur une hyper présence de sa famille dans les médias ; à cet égard, on peut citer la représentation très controversée par Gamal Moubarak de son père à la rencontre annuelle du Président avec les étudiants de l'université d'Alexandrie<sup>15</sup>. Enfin, ce qui a permis d'assembler tous ces éléments et de crédibiliser la rumeur est une donnée structurelle : les Égyptiens manquent de confiance en l'État qu'ils estiment peu transparent et sont par conséquent disposés à recevoir une telle rumeur<sup>16</sup>.



---

LE PRÉSIDENT EST MALADE, LE PRÉSIDENT EST MORT

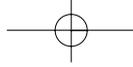
---

Construite sur la peur de l'avenir et touchant au pouvoir et à la présidence, sujets traditionnellement entourés de mystère et de dissimulation, cette rumeur possédait dès l'origine un potentiel de propagation très élevé. En effet, avant même d'être diffusée plus largement par les journaux, on a pu constater ses effets collusifs ; « aspect de mouvement social incontrôlé » qu'on prête souvent aux rumeurs<sup>17</sup>. La thèse anthropologique sur la rumeur, reprise par Pascal Froissart, nous renseigne sur les procédures de circulation d'une rumeur<sup>18</sup>. La rumeur serait une communion pour créer du lien social, une sorte de matière pour discuter sans dévoiler son intimité tout en ayant l'impression de posséder une information inédite, de la partager et donc de faire partie de la communauté réduite des initiés. En ce sens, il n'est pas étonnant qu'une rumeur touchant à un sujet aussi sensible que la santé du Président ait pu se propager aussi fortement ; d'autant plus si l'on prend en compte les moyens de communication modernes, en l'espèce Internet et la messagerie mobile. Après avoir circulé dans la rue durant la première moitié du mois d'août, la rumeur a été reprise par la presse écrite.

### **Les effets d'information : la rumeur comme « prise de parole politique »<sup>19</sup>**

Le 24 août 2007, le quotidien *Al-Dustûr* titrait en Une : « la santé du Président est impeccable, pourquoi y a-t-il des rumeurs sur son absence ou son éventuelle maladie ? »<sup>20</sup>. Par cet article provocateur, le journal donna le coup d'envoi d'une véritable campagne médiatique. En effet, d'autres journaux avaient déjà évoqué auparavant la question de la rumeur mais de manière plus erratique et sans lui accorder une véritable importance. *Al-Dustûr*, qui ne s'était pas manifesté plus tôt, a réussi alors à s'imposer comme étant le journal qui a lancé le débat sur la rumeur, ce qui lui causera bien des ennuis par la suite.

L'attitude d'*Al-Dustûr* et des journaux « indépendants » dans le traitement de la rumeur gagne en intelligibilité si elle est lue à travers le prisme de la prise de parole politique. Différentes recherches portant sur le phénomène de la rumeur considèrent que lorsqu'un acteur a un intérêt particulier à diffuser une rumeur, son discours est alors une prise de parole politique dans la mesure où il a une dimension stratégique<sup>21</sup>. La couverture de la rumeur sur l'état de santé du président a bien ce caractère stratégique dans le sens où certains journaux, à la tête desquels

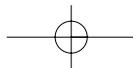


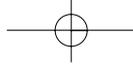
## CHRONIQUES ÉGYPTIENNES 2007

se trouve *Al-Dustûr*, lui ont accordé une importance disproportionnée en la portant à la Une quotidiennement et en nourrissant la polémique par des articles embrasés. En ce sens, le traitement médiatique de la rumeur a directement participé à sa diffusion contrairement à ce qu'Ibrâhîm 'Îsâ n'a cessé d'avancer dans ses articles ou pendant les différents interrogatoires auxquels il a été soumis<sup>22</sup>. Sur le fond, la rumeur fut utilisée comme un moyen d'aborder, même indirectement, des sujets politiques sensibles et d'ouvrir le débat sur l'après-Moubarak. Envisager la mort du Président permet à la presse « indépendante » de souligner la continuité des institutions par rapport à leurs tenants et de dépersonnaliser le pouvoir, ce qui ouvre alors le champ à une réflexion sur l'avenir politique de l'Égypte.

Il est possible de distinguer deux types d'emplois faits de la rumeur par *Al-Dustûr* et les autres journaux l'ayant couverte. D'une part, la rumeur a été utilisée pour relancer la saison politique en somnolence jusqu'alors, du fait des vacances estivales. À travers la rumeur, plusieurs « marronniers » ont pu être remis à l'actualité comme le manque de transparence de l'État<sup>23</sup>, la question de l'état d'urgence<sup>24</sup>, le vieillissement du chef de l'État et de son administration et, bien entendu, la question de l'après-Moubarak<sup>25</sup>. D'autre part, la rumeur a été utilisée pour relancer le débat sur la succession de Moubarak et dénoncer le complot visant à installer son fils Gamal Moubarak sur le « trône » de la République<sup>26</sup>. Dans le cas d'*Al-Dustûr*, le traitement de la rumeur s'intégrait parfaitement dans la ligne éditoriale du journal qui a fait de la question de la succession son principal sujet et de la transmission héréditaire du pouvoir sa principale préoccupation. C'est donc bien une prise de parole politique qu'on observe dans la couverture médiatique de la rumeur par les journaux « indépendants » et *Al-Dustûr* plus particulièrement. Celle-ci s'articule en deux temps : couvrir la rumeur, question qui préoccupe les Égyptiens et montrer ainsi que les journaux « indépendants » sont à l'écoute du peuple, puis ouvrir sur les problématiques que la rumeur soulève – notamment la question de la succession – pour les discuter. Naturellement, l'aspect politique que revêt la couverture médiatique de la rumeur n'est pas exclusif. Le traitement d'une telle information relève également d'ambitions commerciales qui, dans notre cas, se concilient parfaitement avec le rôle politique que l'on peut attribuer à la presse.

Dans un cadre plus général, on peut noter que si la couverture médiatique enclenchée par *Al-Dustûr* et suivie par les autres journaux





---

LE PRÉSIDENT EST MALADE, LE PRÉSIDENT EST MORT

---

« indépendants » tels qu'*Al-Karâma*, *Al-Badîl*, *Sawt al-Umma* etc. a participé à la diffusion de la rumeur, celle des journaux gouvernementaux l'a propagée tout autant sinon davantage. En effet, en réponse à la campagne menée par les « indépendants » sur la question de la rumeur, la presse gouvernementale n'a cessé de démentir cette dernière, ce qui est le meilleur moyen d'alimenter une rumeur, de la propager et même de la renforcer<sup>27</sup> ; d'autant plus que les titres gouvernementaux sont bien plus lus que ceux de la presse « indépendante ».

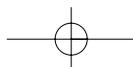
### La presse agit et l'État réagit

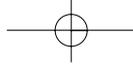
#### *La presse attaque*

Le débat sur la rumeur et sur les autres questions politiques classiques amorcé par la presse, a donc été un succès. Deux jours après le premier grand titre sur la rumeur dans *Al-Dustûr*, la majorité des journaux non-gouvernementaux en faisaient leur sujet principal (*Al-Badîl*, *Al-Karâma*, *Al-'Arabî*, *Sawt al-Umma*). Les commentateurs et les journalistes ont d'ailleurs été étonnés par l'absence totale de réaction politique « officielle » à la rumeur. Une rumeur d'une telle gravité aurait dû être démentie publiquement immédiatement après sa diffusion dans la presse<sup>28</sup>. Dès le 27 août, *Al-Dustûr* s'interrogeait sur l'absence de démenti officiel de la part du palais présidentiel ou du ministre de la Santé. Cette interrogation était en quelque sorte, l'expression de l'insatisfaction de la presse face au démenti politique « officieux » enclenché dès le 25 août et qui n'a eu pour résultat que de confirmer et renforcer la rumeur.

#### *Le Président se défend : une première réaction politique sans grand succès*

Dès le lendemain du grand titre d'*Al-Dustûr*, le chef de l'État s'est rendu en visite au Smart Village<sup>29</sup> à quelques kilomètres du Caire. Cette visite a été très controversée. Les critiques ont fusé allant même jusqu'à douter de l'authenticité des images diffusées. La presse a parlé d'« images d'archives » ou encore d'une « doublure » du Président<sup>30</sup>. La visite a été vivement critiquée car tout laissait à penser que son unique but était d'apporter un démenti à la rumeur : en effet, la visite n'avait pas été prévue à l'avance et rien ne la justifiait aux yeux de la presse. Comme si cela n'était pas suffisant, le traitement médiatique officiel de la visite



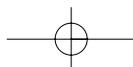
CHRONIQUES ÉGYPTIENNES 2007

---

de Moubarak au Smart Village a été d'une incohérence mémorable. Les chaînes de télévision officielles se sont emmêlées les pinces d'une manière presque comique en commençant par annoncer que le Président avait un agenda très chargé dans la journée du 24 août, annonce qui sera infirmée quelques heures plus tard par une seconde déclarant que le Président prenait des vacances bien méritées<sup>31</sup>. Le lendemain matin, les mêmes médias ont titré que le Président rencontrait le Premier ministre en début d'après-midi. À peine deux heures plus tard, après s'être aperçu que le Premier ministre n'était pas au Caire mais dans le gouvernorat de Bihira et que le Président était en visite au Smart Village, les mêmes médias ont déclaré le plus naturellement du monde que le Président entamait une simple visite de suivi prévue de longue date<sup>32</sup>.

Seulement, cette première riposte à la rumeur qu'est la visite du Smart Village a été un échec considérable. Au lieu d'apaiser la rumeur, cette visite l'a renforcée et les thèses suggérant qu'il s'agissait d'« images d'archives » ou d'une « doublure » ont été considérées sérieusement<sup>33</sup>. Ainsi, le Président s'est trouvé obligé d'entamer une nouvelle visite le 29 août au complexe industriel de Burj al-'Arab qui, cette fois, a rassemblé tous les membres du gouvernement et s'est accompagnée d'une couverture médiatique importante. Là aussi, on peut supposer que le seul but de cette visite était de démentir la rumeur sachant qu'elle n'était pas programmée à l'avance<sup>34</sup>. Par ailleurs, sans doute dans un souci de justification de ces visites, une semaine chargée de rencontres internationales a été annoncée à partir du 29 août<sup>35</sup>. Ces visites internationales étant couvertes par d'autres médias que les médias égyptiens, seraient évidemment plus difficilement contestables dans leur authenticité.

Par la suite, le Président et son gouvernement ont enclenché un processus de réponse politique à la rumeur plutôt traditionnel et publique. Ce processus s'est composé de deux volets. D'une part, la réponse médiatique directe illustrée par des déclarations à la télévision<sup>36</sup> lors de la visite de Burj al-'Arab et, plus tard, par des entretiens dans les grands quotidiens égyptiens<sup>37</sup>. D'autre part, l'exécutif a répondu aux rumeurs par une intensification de son activité politique en relançant, par exemple, divers projets de lois qui n'avaient pas eu de suite, notamment un projet de loi sur la liberté de circulation de l'information<sup>38</sup>. Dans cette optique, l'on pourrait supposer que l'exécutif essayait de mettre en avant un Président actif et alerte pour répondre aux rumeurs sur sa maladie et son inactivité.



## LE PRÉSIDENT EST MALADE, LE PRÉSIDENT EST MORT

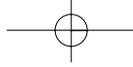
Le succès très relatif de ces manœuvres politiques pour apaiser l'opposition et la presse a été, sans doute, la cause principale du recours par la suite à un autre type de réaction à la rumeur, jugé bien plus efficace : la réaction juridique.

*L'État contre-attaque : le droit au secours du politique*

La réaction juridique de l'État face à la presse a été enclenchée par la convocation d'Ibrâhîm 'Îsâ au parquet de la sûreté de l'État (*niyâbat amn al-dawlâ*) le 5 septembre 2007<sup>39</sup>. L'accusation faite à 'Îsa comportait des éléments relatifs à sa qualité de simple journaliste et éditorialiste et d'autres, plus généraux, portant sur son rôle en tant que rédacteur en chef d'*Al-Dustûr* (choix des articles, ligne éditoriale, édition). Il n'est d'ailleurs pas très étonnant de voir, à la lecture du compte rendu de l'interrogatoire de 'Îsâ, que ce dernier était plutôt présumé coupable qu'innocent<sup>40</sup>. L'affaire a été expédiée en un rien de temps : le premier article concerné dans l'affaire était daté du 24 août ; le 2 septembre, Suzanne Mubarak déclarait sur la chaîne satellitaire *Al-Arabiyya*, que ceux qui relayaient les rumeurs dans la presse devaient être sévèrement punis ; le 4 septembre, 'Îsâ était convoqué au parquet, la comparution (et l'inculpation de facto) ont eu lieu dès le lendemain.

Sur le fond, il était reproché à 'Îsâ d'avoir propagé de fausses informations ayant nui à l'intérêt général, notamment en causant la chute de la Bourse ainsi que la fuite de capitaux d'investissements étrangers<sup>41</sup>. Entre le 24 août et le 1<sup>er</sup> septembre, *Al-Dustûr* avait porté un intérêt considérable à la question de la rumeur, en lui consacrant sa Une quasiment tous les jours. 'Îsâ a donc été interrogé sur le traitement que lui-même et son journal avait fait de la rumeur<sup>42</sup>. À la suite de l'interrogatoire, certains articles ont été mis en cause. Il s'agit d'un éditorial de 'Îsâ intitulé « Les dieux ne [tombent pas] malade »<sup>43</sup>, où il affirme que le Président serait parti en voyage en France pendant une journée pour une consultation médicale<sup>44</sup> et enfin un article soutenant que le Président serait « malade de la maladie de son âge » et qu'il souffrirait « de problèmes de circulation sanguine », ces informations venant d'une source médicale proche du Président<sup>45</sup>.

L'affaire 'Îsâ s'est par la suite « calmée » dans le sens où la procédure purement juridique a été mise en route dans son aspect le plus classique : lente et longue. Cependant, un événement important est à noter dans le déroulement de la procédure. La mise en accusation de 'Îsâ étant faite,




---

 CHRONIQUES ÉGYPTIENNES 2007
 

---

le parquet avait décidé de transférer l'affaire à la Cour d'exception de la sûreté de l'État (*mahkamat amm al-dawla – tawârî'*) qui est une cour régie par la loi d'urgence s'occupant normalement des affaires liées au terrorisme<sup>46</sup>. Les décisions de cette cour ont la particularité de n'être susceptibles d'aucune forme d'appel. Après l'expression d'indignation de diverses organisations de défense des droits de l'homme ainsi que de la presse<sup>47</sup>, un nouveau communiqué de l'agence de presse égyptienne annonça, dès le lendemain, que 'Îsâ comparaitrait devant le tribunal correctionnel de Boulaq (*mahkamat al-jinâ'iyyât*), un tribunal de droit commun<sup>48</sup>. Les observateurs ont considéré que ceci était un changement logique qui montre que l'État sait qu'il y a certaines limites à ne pas dépasser<sup>49</sup> concernant la liberté de la presse.

Le mois de septembre<sup>50</sup> a été fatal pour la presse d'opposition égyptienne. Alors que l'affaire 'Îsâ, qui avait suscité une polémique importante, était encore à ses débuts, une nouvelle attaque contre la presse fut perpétrée ; cette fois d'une ampleur bien plus grande et d'une violence sans précédent depuis des décennies.

### **Le « massacre » des journalistes : la guerre déclarée contre la liberté de la presse**

Le 13 septembre 2007, le tribunal correctionnel du Caire ('Agûza) rendait un jugement condamnant Wâ'il al-Ibrâchî, Ibrâhîm 'Îsâ, 'Âdil Hammûda et 'Abd al-Halîm Qandîl<sup>51</sup> à un an de prison avec travaux forcés, 20 000 livres égyptiennes d'amende et 10 000 livres égyptiennes de caution. Cette condamnation sans précédent dans l'histoire de la presse a soulevé un raz-de-marée de protestation de la presse « indépendante », des associations de défense des droits de l'homme et de diverses ONG internationales<sup>52</sup>.

Le « massacre du 13 septembre »<sup>53</sup> a été, en quelque sorte, la continuation logique du mouvement de répression de la presse<sup>54</sup> initié par l'État à l'occasion de l'« affaire des rumeurs sur l'état de santé du Président »<sup>55</sup>. Concrètement, il était reproché aux rédacteurs en chef d'avoir insulté et diffamé la personne de Hosni Moubarak, de Gamal Moubarak, de différents cadres du PND et le parti lui-même. Les attendus du jugement ont avancé que le PND, parti démocratique représentant le peuple, œuvrait au développement du pays et veillait à l'intérêt général. De ce fait, l'attaquer par le biais d'informations non vérifiées et le critiquer

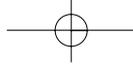


## LE PRÉSIDENT EST MALADE, LE PRÉSIDENT EST MORT

de manière virulente constituait une atteinte à l'intérêt général et à l'ordre public<sup>56</sup>. Selon 'Abd al-Halim Qandil, le juge a occulté plusieurs principes juridiques et moraux en motivant son jugement. Il ajoute qu'il suffit de lire la motivation de la décision pour comprendre que cette dernière n'est autre qu'une décision politique<sup>57</sup>.

Le jugement du 13 septembre 2007 a été critiqué sur le fond, car le fait de condamner des journalistes à des peines de prison est considéré comme inadmissible par l'opposition. La forme dans laquelle le jugement a été rendu a été, elle aussi, vivement critiquée. Le dit jugement a regroupé des affaires qui n'étaient pas reliées au départ. Si l'on pouvait éventuellement regrouper ces affaires sous l'étiquette d'atteinte au PND, ce regroupement n'en resterait pas moins très général et imprécis. Cette atteinte a revêtu des formes très différentes selon les différents journaux mis en question. Si juridiquement il est permis de regrouper des affaires d'une telle manière, la délicatesse de celle-ci, notamment du fait de son aspect politique, semble avoir mis ce regroupement en cause. En effet, la condamnation a davantage pris la forme d'une sanction générale de la presse libre – et plus précisément, des rédacteurs en chef qui posent le plus de problèmes – que d'une sanction pénale traditionnelle.

Le mois de septembre a connu, par ailleurs, plusieurs autres actes hostiles à la presse, les plus notables étant les affaires *Al-Wafd* et *Al-Badil*. L'affaire *Al-Wafd* a été jugée le 24 septembre par le tribunal correctionnel du Caire qui a condamné Anwâr al-Hawârî, rédacteur en chef du quotidien *Al-Wafd*, ainsi que deux autres journalistes, à deux ans de prison pour « atteinte au prestige de la justice ». La plainte avait été portée par onze avocats membres du PND suite à la publication d'un article reprenant des propos controversés du ministre de la Justice sur le corps des magistrats<sup>58</sup>. L'affaire *Al-Badil*, quant à elle, est intéressante du fait de son manque de médiatisation contrairement aux autres procès de journalistes. L'avocat Samîr al-Chichtâwî avait porté plainte contre Muhammad al-Sayyid Sa'îd pour diffamation. La plainte avait été déposée suite à la publication d'un article daté du 5 septembre décrivant l'avocat comme étant un « adorateur de Moubarak »<sup>59</sup>. Il est intéressant de noter que Samîr al-Chichtâwî, qui se dit « indépendant des courants politiques », était l'un des deux plaignants opposés à Ibrâhîm 'Îsâ dans l'« affaire des rumeurs sur l'état de santé du Président »<sup>60</sup>.

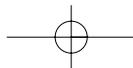


## La société civile se mobilise, la presse se divise

Le « massacre » des journalistes a permis, outre la mobilisation de la presse « indépendante », une mobilisation plus générale de la société civile et des forces de l'opposition. Cette expression de solidarité envers les journalistes condamnés est venue aussi bien de l'intérieur que des ONG internationales<sup>61</sup> de défense des droits de l'homme, de la liberté d'expression et celles œuvrant pour la démocratisation de façon plus générale. En effet, celles-ci se sont largement manifestées par le biais de déclarations et de communiqués. Reporters sans frontières a dénoncé une « véritable campagne de répression contre les publications indépendantes » rendant « la situation des droits de l'homme et de la liberté d'expression [...] critique ». Human Rights Watch a déclaré, quant à elle, que « certains journalistes et hauts responsables du gouvernement [s'étaient] servis des reportages sur ces rumeurs comme prétexte pour viser *Al-Dustûr* et 'Îsâ » et qu'il était inadmissible de voir un journaliste inquiété pour ses opinions et comparaître devant une Cour d'exception<sup>62</sup>.

Plusieurs événements ont été organisés durant les mois de septembre et d'octobre pour exprimer la colère de la société civile et de la presse face à la grande vague de répression qu'a subi cette dernière. Le 28 septembre, une manifestation a été organisée par Kifâya pour protester contre les sanctions judiciaires infligées aux journalistes. Cette manifestation a été largement encadrée par les forces de l'ordre. Les manifestants ont été obligés de se déplacer en direction du Syndicat des journalistes, dans le centre ville du Caire, à quelques centaines de mètres de l'endroit où était initialement prévue la manifestation<sup>63</sup>. Par ailleurs, une grève de certains journaux « indépendants » et partisans fut organisée le 7 octobre. Dix-huit journaux ne sont pas parus dans le but de protester contre la vague de répression de la presse et plus précisément, contre les peines de prison infligées aux journalistes<sup>64</sup>.

Sur le plan interne, le Syndicat des journalistes s'est indigné contre cette « déclaration de guerre contre la liberté de la presse ». Le syndicat, par ailleurs, fera l'objet de diverses polémiques car beaucoup de journalistes demanderont à ce qu'il soit chargé de régler les conflits concernant la presse et les journalistes, avant que l'État et la justice ne s'en saisissent. C'est de là que naîtront les conflits entre le syndicat et le Conseil supérieur de la presse<sup>65</sup> (CSP). Au moyen d'articles et par communiqués interposés, le syndicat et le CSP vont se rejeter la responsabilité de la propagation de la rumeur, puis du mauvais traitement



## LE PRÉSIDENT EST MALADE, LE PRÉSIDENT EST MORT

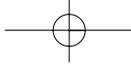
des journalistes<sup>66</sup>. La parution, fin septembre, du rapport périodique du CSP n'a rien arrangé aux conflits déjà existants. En effet, les conclusions du rapport disposaient que certains journaux « indépendants » avaient « porté atteinte aux fondements principaux de la société et de la paix sociale, provoqué la terreur parmi les citoyens et nui à l'intérêt public ». Le rapport ciblait plus particulièrement trois « indépendants » (*Al-Badél*, *Al-Dustûr*, *Al-Karâma*) qui avaient, selon le CSP, confondu nouvelle et rumeur<sup>67</sup>. Les conclusions du rapport vinrent nourrir la tension déjà présente entre le syndicat et le CSP. Gamâl Fahmî, membre du Conseil d'administration du syndicat, avait déploré l'attitude du conseil « gouvernemental qui ne se mobilise qu'à la demande du régime et ferme les yeux sur d'autres violations menées par les journaux proches du pouvoir »<sup>68</sup>.

Les conflits vont se maintenir jusqu'à l'arrivée à la tête du Syndicat des journalistes de Makram Muhammad Ahmad, candidat pro-gouvernemental<sup>69</sup>, le 17 novembre. Son arrivée marquera, en quelque sorte, la fin du feuilleton médiatique traitant des problèmes de la presse. Le mois de novembre, ayant débuté par le congrès du PND, fera perdre son attrait aux procès des journalistes et les reléguera aux pages intérieures des journaux.

**La face cachée de la rumeur : théories en usage sur les causes et les conséquences d'un acte politique**

La rumeur sur la santé du Président et la vague de répression des journalistes, qui n'est autre que son prolongement selon différents observateurs, ont été des affaires assez ambiguës. La presse, les observateurs et les hommes politiques ont disserté longuement sur les origines, les causes ou encore sur la face cachée de la rumeur. Nous nous proposons dans cette partie de synthétiser les différentes théories qui ont été émises concernant « l'affaire des rumeurs sur l'état de santé du Président ».

Dans les premiers temps de la médiatisation de la rumeur, on pouvait déjà lire les premières analyses de la rumeur présentées par des journalistes, des politologues, des politiciens et des psychologues. Dans ces analyses, plutôt classiques, deux courants se sont opposés : d'une part, les théories provenant d'officiels et de membres du gouvernement et d'autre part, les théories de l'opposition. Les théories « officielles » se sont en général




---

 CHRONIQUES ÉGYPTIENNES 2007
 

---

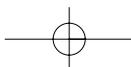
penchées sur l'origine de la rumeur, accusant certains courants politiques d'en être à l'origine, notamment les Frères musulmans<sup>70</sup>. Les théories de l'opposition, quant à elles, ont été confectionnées à partir des critiques courantes de l'État, à savoir que la rumeur avait pour origine le manque de transparence de l'État égyptien, l'anxiété du peuple quant à l'après Moubarak, etc.

Plus l'affaire sur la santé du Président a pris de l'ampleur (explosion du traitement médiatique, poursuites judiciaires contre 'Isâ etc.), plus les théories sur cette rumeur sont devenues complexes, construites et imaginatives. L'idée d'une rumeur complotée par l'État a eu une place privilégiée dans les journaux. La rumeur aurait été lancée par le ministère de l'Intérieur ou les services secrets pour tester la réaction populaire dans le cas d'une réelle disparition du chef de l'État<sup>71</sup>, ou par certains courants du PND qui auraient des profits à tirer dans le cas d'une éventuelle disparition, ou encore par Gamal Moubarak et la « jeune garde », etc. Si ces articles ont eu un rôle d'analyse de la rumeur, ils ont surtout participé à alimenter celle-ci. L'emploi de notions telles que la « doublure », le « complot » ou « secret militaire » et, plus généralement, la présence de différentes rumeurs émanant de la rumeur principale, ont rendu cette affaire intéressante pour le public. Le feuilleton médiatique mouvementé prend ainsi sa place dans un imaginaire politique avide d'action.

Deux théories nous ont particulièrement intéressés du fait de la liaison habile qu'elles établissent entre l'affaire des rumeurs et le « massacre » des journalistes, et plus généralement, de la contextualisation de ces affaires dans la scène politique égyptienne. Si ces deux théories sont *a priori* différentes, elles peuvent se rejoindre dans l'aboutissement de leur raisonnement.

*La rumeur comme arme de la lutte entre « vieille » et « nouvelle garde »*

Tout d'abord, intéressons-nous à un article paru dans *Sant al-Umma*, qui titrait « la bataille de la santé du Président a révélé les conflits entre les responsables et les ministres pour le pouvoir »<sup>72</sup>. Cet article contextualise l'apparition de la rumeur en la mettant en relation avec les nombreux conflits et luttes de pouvoir au sein du PND, à savoir entre Safwat al-Charîf et 'Alî al-Dîn Hilâl, ou encore entre Hilâl et Kamâl al-Châdhli et enfin, les conflits qui durent depuis quelques temps maintenant entre la « vieille garde » et la « nouvelle garde »<sup>73</sup>. Selon



## LE PRÉSIDENT EST MALADE, LE PRÉSIDENT EST MORT

l'article, la « nouvelle garde » s'organisait dans le but de renverser tout ce qui restait de la « vieille garde » à l'occasion du Neuvième congrès du PND, prévu début novembre 2007. L'article, écrit deux mois avant le congrès, présente donc la rumeur comme une manœuvre politique amorcée par la « vieille garde » pour déstabiliser la « nouvelle garde ». Il est intéressant de noter que deux mois plus tard, le congrès du PND s'est en effet dirigé dans ce sens : Safwat al-Charif y est apparu plus fort que jamais, et la « nouvelle garde » a été plutôt marginalisée. D'autres auteurs<sup>74</sup> sont allés plus loin, en postulant que le conflit entre « vieille garde » et « nouvelle garde » était bien plus important qu'on ne le pense, avançant qu'il se situait tout en haut de la pyramide de l'État : entre le pharaon et son fils. Selon ces auteurs, Suzanne Moubarak fait pression depuis longtemps pour que son mari laisse le pouvoir à son fils de son vivant, ce que le Président a toujours refusé<sup>75</sup>. La rumeur aurait donc été manigancée par la « vieille garde » dans son acception la plus large, incluant le président de la République lui-même, pour contrer l'action de la « jeune garde » soutenue par Suzanne Moubarak. Cela aurait alors permis à la « vieille garde » de contre-attaquer en s'imposant sur les scènes nationale et internationale, ce qui expliquerait l'hyperactivité du Président et la revalorisation de son action et celle de ses proches. Toutes ces théories demeurent bien entendu non vérifiées et réfutables. Elles s'inscrivent par ailleurs dans un registre de langage propre au travail journalistique qui transforme parfois des faits simples en de complexes créations fantasmagoriques.

*L'arbre qui cache la forêt : le musellement général de la société civile derrière la répression de la presse*

La seconde théorie qui a attiré notre attention par sa pertinence est celle de « l'arbre qui cache la forêt »<sup>76</sup>. Selon différents articles, notamment un article du quotidien *Al-Badil*, la répression des journalistes qui est venu en prolongement de la rumeur n'était autre qu'une action prévue de longue date dans une logique de répression générale de l'opposition. Cette logique offensive de l'État serait évidente après les problèmes avec les juges et les différents syndicats<sup>77</sup>. Tous les organismes invoquant la liberté et la démocratie seraient pris dans le collimateur de la répression. En attaquant les journalistes avec tant de force, l'État se donnerait un avantage considérable : celui de cacher la forêt des répressions des autres composantes de la société civile par l'arbre qui est la répression de la



---

## CHRONIQUES ÉGYPTIENNES 2007

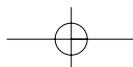
---

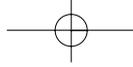
presse. En effet, la presse attaquée s'affiche en Une, prépare des dossiers spéciaux traitant de sa répression etc. Pendant ce temps, les autres problèmes du pays sont relégués aux pages intérieures des journaux et traités plus sommairement. En stigmatisant la presse, le gouvernement disposerait donc d'une plus grande liberté de mouvement sur les autres questions politiques ou sociales (grèves, conflits confessionnels, vote de lois controversées). Selon *Al-Badil*, toutes ces actions viennent cacher et faciliter en même temps des scénarios importants prévus pour l'avenir, dont bien sûr celui de la passation du pouvoir à Moubarak fils. L'accélération de la répression contre les forces d'opposition en Égypte ne serait que le signal de l'imminence de l'application desdits scénarios, s'ils ne sont pas déjà mis en œuvre.

### **Dynamique sociale et défi de l'État : la presse « indépendante » au cœur des mouvements sociaux**

À bien des égards, l'« affaire des rumeurs sur l'état de santé du Président » fait figure de poste d'observation original de nombre d'enjeux politiques qui se jouent en Égypte : usages politiques du droit, question de la succession et de la réforme de l'autoritarisme, dynamisme des oppositions et de la société civile, etc. Tout se passe comme si Hosni Moubarak était un président « canard boiteux »<sup>78</sup> en fin de mandat ; on émet des pronostics sur sa santé et sur sa succession et les forces de l'opposition s'agitent pour « grappiller » de la légitimité politique et faire entendre leurs discours. En ce sens, la société civile égyptienne fait preuve aujourd'hui d'un dynamisme sans précédent et d'une certaine maturité politique. En effet, on assiste à une effervescence d'oppositions de provenances très diverses : des Frères musulmans éternels opposants, aux juges ayant dénoncé, en 2005, les fraudes électorales, en passant par le mouvement Kifâya, les différents syndicats, la presse « indépendante », le phénomène des blogs, le nouveau parti d'opposition Al-Ghad et les vagues de grèves ouvrières qui secouent le pays depuis 2006.

Dans ce contexte, le régime s'efforce de s'adapter. On observe de ce fait une relative libéralisation en Égypte, mais force est de constater que les méthodes autoritaires sont toujours privilégiées. Depuis 2005, le régime égyptien essaye tant bien que mal de mettre fin à l'agitation sociale en arrêtant ses opposants : Frères musulmans, syndicalistes, militants





---

LE PRÉSIDENT EST MALADE, LE PRÉSIDENT EST MORT

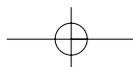
---

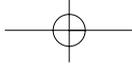
d'Al-Ghad ou de Kifâya, journalistes ou simples citoyens blogueurs. Mais il ne faut pas s'y tromper, mettre un terme à la liberté de ton que s'est accordée la presse constitue l'un des défis majeurs du régime.

En effet, la presse « indépendante » égyptienne dérange par plusieurs aspects. D'abord, elle est un relais et une chambre d'écho aux mouvements sociaux et aux diverses oppositions à qui elle procure une visibilité et une portée qu'ils n'avaient pas auparavant. L'opposition n'est plus l'exclusivité des partis traditionnels et la société civile peut exprimer à présent ses opinions, ses attentes et ses critiques. De plus, la perte du monopole de l'information par l'État n'a pas que des conséquences nationales ; l'Égypte est maintenant plus surveillée en matière de respect des droits de l'homme et de la liberté d'expression. Par ailleurs, la relative percée commerciale réalisée en quelques années par la presse « indépendante » révèle non seulement le manque de confiance de l'information étatique, mais surtout une assise sociale non négligeable de ces journaux qui réduit la marge de manœuvre du régime. Dans le cas de l'« affaire des rumeurs sur l'état de santé du Président », on peut certes conclure à une utilisation de la presse par le régime, mais il n'en reste pas moins que seul Ibrâhîm Îsâ a été inculpé pour avoir propagé les rumeurs. Un procès unique pour tous les journalistes concernés par les rumeurs aurait été difficile vu la dimension que l'affaire aurait prise et la mobilisation sociale qu'un tel procès aurait pu susciter<sup>79</sup>. Enfin, la liberté de ton acquise par cette presse pourrait bien se propager à toute la société. On s'affiche désormais plus aisément opposant, et les critiques virulentes envers le pouvoir se multiplient puisque les journalistes le font la plupart du temps en quasi-impunité<sup>80</sup>.

*Post Scriptum*

Ibrâhîm Îsâ a été condamné à six mois de travaux forcés « pour avoir fait état de rumeurs sur la mauvaise santé du président Hosni Moubarak ». Le motif principal du jugement était « la diffusion de fausses informations nuisibles à l'intérêt général et la stabilité du pays ». Il a été libéré sous caution et devrait faire appel prochainement<sup>81</sup>.





## Notes

<sup>1</sup> Une étude de Synovat (Société multinationale de recherche marketing) publiée par l'AFP en juin 2007 révèle que les Égyptiens et les Marocains consacrent 40 minutes par jour à la lecture de la presse contre 35 pour les Tunisiens et 31 pour les Libanais.

<sup>2</sup> « À la recherche du lectorat et de la publicité en Égypte », *Arab Press Network*, 14 mars 2006 ; « Pas un jour sans *Al-Dustûr* », *Arab Press Network*, 25 avril 2007, [www.arabpressnetwork.org].

<sup>3</sup> Reporters sans frontières, *Égypte - Rapport annuel 2005*. Les auteurs de ces actes sont selon les cas des nervis ou *baltagyya* (qui selon toute vraisemblance sont mandatés par les autorités) ou directement les forces de l'ordre.

<sup>4</sup> À l'approche des élections législatives de 2005, le président Moubarak avait annoncé lors de son discours annuel devant l'Assemblée du peuple que « le temps était venu de développer les lois qui gouvernent la vie politique ». Il avait ensuite appelé les parlementaires à approuver les projets de loi du gouvernement concernant les syndicats, les partis politiques et la révision des sanctions prévues pour les délits de presse.

<sup>5</sup> Nous entendons par presse « indépendante » la presse qui n'est pas directement liée à l'État. Elle regroupe les journaux partisans, les journaux paraissant sous licence étrangère (chypriote, libanaise etc.) ou encore, les journaux à capital privé (*Al-Misri al-Yanmi*).

<sup>6</sup> Parti créé par le président Sadate en 1978, au pouvoir depuis 29 ans.

<sup>7</sup> *Alif*, 9 septembre 2007.

<sup>8</sup> Des bruits couraient avant même qu'aucun journal n'ait publié un article sur les rumeurs.

<sup>9</sup> La répression que mène le régime contre l'opposition est considérée par cette dernière davantage comme un signe de fragilité que de force. Néanmoins, le régime garde le contrôle sur elle.

<sup>10</sup> Le concept de rumeur est pris ici dans son acception la plus simple, c'est-à-dire comme étant une « information non vérifiée ».

<sup>11</sup> Notamment son malaise retransmis en direct par la télévision pendant un discours devant l'Assemblée du peuple en novembre 2003.

<sup>12</sup> Chérif Albert, « Les craintes apaisées », *Al-Abram Hebdo*, 5 septembre 2007.

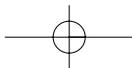
<sup>13</sup> *Alif*, 9 septembre 2007.

<sup>14</sup> Chérif Albert, art. cit.

<sup>15</sup> *Al-Dustûr*, 28 août 2007.

<sup>16</sup> Chérif Albert, art. cit. ; blog du *Monde diplomatique*, 13 septembre 2007.

<sup>17</sup> Ph. Aldrin, *Sociologie politique des rumeurs*, Paris, PUF, 2005.



## LE PRÉSIDENT EST MALADE, LE PRÉSIDENT EST MORT

<sup>18</sup> P. Froissart, *La rumeur. Histoire et fantasmes*, Paris, Belin, 2002.

<sup>19</sup> Ph. Aldrin, « Penser la rumeur. Une question discutée des sciences sociales », *Genèses*, n° 50, 2001, pp. 126-141.

<sup>20</sup> « *Sibhat al-ra'īs zay al-full fa limadha takebruj chā'i'āt 'an marādih aw gbiyahih* », *Al-Dustūr*, 31 août 2007.

<sup>21</sup> Ph. Aldrin, *Sociologie politique des rumeurs*, *op. cit.*

<sup>22</sup> Ibrāhīm 'Īsā répondant au juge d'instruction : « J'ai publié [des articles portant] sur la rumeur mais, je n'ai pas publié la rumeur ». Voir le compte rendu de l'interrogatoire avec Ibrāhīm 'Īsā sur le site Internet *Arabic Network for Human Rights Information*, 5 septembre 2007, [www.hrinfo.net], repris par *Al-Dustūr*.

<sup>23</sup> *Nahdat Mīsr*, 3 septembre 2007 ; *Al-Dustūr*, 10 septembre 2007.

<sup>24</sup> *Al-Dustūr*, 29 août 2007 ; *Al-Badīl*, 30 août 2007.

<sup>25</sup> *Al-Dustūr*, 29 août 2007 ; *Al-Badīl*, 30 août 2007.

<sup>26</sup> Plus des trois quarts des articles de presse étudiés en relation avec l'affaire des rumeurs faisaient allusion de près ou de loin à la question de la succession de Gamal Moubarak à la présidence.

<sup>27</sup> P. Froissart, *op. cit.*

<sup>28</sup> *Nahdat Mīsr*, 3 septembre 2007.

<sup>29</sup> Le Smart Village, que l'on peut traduire par « village intelligent », est le projet phare du gouvernement *Nazfīf* lancé en 2001. C'est un complexe d'entreprises de télécommunication qui œuvre surtout dans l'accueil des entrepreneurs étrangers leur proposant tout ce dont ils ont besoin dans la création d'entreprises.

<sup>30</sup> *Al-Karāma*, 3 septembre 2007.

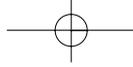
<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> *Ibid.* *Al-Karāma* cite la 1<sup>ère</sup> chaîne télévisée.

<sup>33</sup> *Al-Badīl*, 30 août 2007.

<sup>34</sup> *Al-Abrām*, 29 août 2007. Selon un article d'*Al-Mīsrī al-Yawm*, une source diplomatique avait avancé que la visite de *Burj al-Arab* avait pour seul but de répondre à la rumeur qui s'était intensifiée les jours précédents, certains journaux étant allés jusqu'à dire que le Président était parti en France pour se faire soigner (*Al-Dustūr*, 27 août 2007, d'autres qu'il était dans un des grands hôpitaux du Caire etc. Selon le diplomate, la décision de visiter le complexe industriel de *Burj al-Arab* le mercredi 29 août avait été prise en fin de soirée du mardi 28 août (*Al-Mīsrī al-Yawm*, 30 août 2007).

<sup>35</sup> *Al-Dustūr* note d'ailleurs que cette semaine a été anormalement chargée. On avait rarement vu le Président aussi actif, surtout dans la dernière période. Par ailleurs, l'article note que le palais présidentiel avait prévu plusieurs visites internationales durant les mois de septembre et d'octobre. L'auteur note que




---

 CHRONIQUES ÉGYPTIENNES 2007
 

---

c'est la première fois que des visites prévues par le Président sont rendues publiques aussi longtemps à l'avance (*Al-Dustûr*, 29 août 2007).

<sup>36</sup> « Je remplis mon devoir et je ne m'intéresse pas aux rumeurs » avait déclaré Hosni Moubarak lors de sa visite à Burj al-'Arab, phrase qui fera la Une d'*Al-Abrâm* le lendemain.

<sup>37</sup> *Al-Abrâm*, 31 août 2007 ; *Akbbâr al-Yawm*, 15 septembre 2007.

<sup>38</sup> *Al-Misrî al-Yawm*, 29 septembre 2007.

<sup>39</sup> La convocation est intervenue dans le cadre de l'instruction d'une affaire introduite en justice à l'initiative de l'avocat Samîr al-Chichtâwî et de l'officier Muhammad Barghâch du service de la sûreté de l'État (*mabâbiḥ amn al-dawla*), compte rendu de l'interrogatoire, *op. cit.* Notons que l'officier de la sûreté qui a dénoncé 'Îsâ a été jusqu'à une date récente responsable du « dossier des juges » dans la sûreté de l'État.

<sup>40</sup> La défense s'est insurgée plusieurs fois devant les accusations directes de l'investigateur.

<sup>41</sup> L'acte d'accusation de 'Îsâ parlait du « retrait de 350 millions de dollars d'investissements étrangers du pays » (*Al-Watan*, 16 septembre 2007), cependant, sur la question de la Bourse ou des investissements, les témoignages du directeur de la Bourse ainsi que du président de la Chambre de commerce iront à l'encontre de ces affirmations, cela durant le procès.

<sup>42</sup> Cf. différents dossiers portant sur la question de la rumeur dans les numéros d'*Al-Dustûr*, 24, 27 et 30 août 2007.

<sup>43</sup> « *Al-âliha lâ tamrad* », *Al-Dustûr*, 30 septembre 2007. L'article commençait ainsi: « En Égypte, le Président est un dieu et les dieux ne [tombent pas] malade ».

<sup>44</sup> *Al-Dustûr*, 27 août 2007. Pour les détails de l'affaire, voir le compte rendu de l'enquête sur 'Îsâ sur le site Internet *Arabic Network for Human Rights Information*, consulté le 7 septembre 2007, [<http://www.hrinfo.net/press/2007/pr0910-2.shtml>], et *Al-Dustûr*, 6 septembre 2007.

<sup>45</sup> *Al-Dustûr*, 30 août 2007.

<sup>46</sup> MENA, 27 septembre 2007.

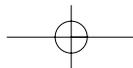
<sup>47</sup> L'Organisation égyptienne des droits de l'homme ; le Groupe du développement de la démocratie ; la Fédération internationale des journalistes, Reporters sans frontières, AFP, Associated Press.

<sup>48</sup> MENA, 28 septembre 2007.

<sup>49</sup> *Al-Dustûr*, 29 septembre 2007.

<sup>50</sup> Certains l'ont surnommé « le septembre noir de la presse ».

<sup>51</sup> Respectivement rédacteurs en chef des journaux *Sawt al-Umma*, *Al-Dustûr*, *Al-Fajr* et ancien rédacteur en chef d'*Al-Karâma*. Il convient d'ajouter à ceux-là, la condamnation similaire de 'Îsâm Ismâ'il Fahmî, PDG de *Sawt al-Umma*.



## LE PRÉSIDENT EST MALADE, LE PRÉSIDENT EST MORT

<sup>52</sup> Amnesty International, Reporters sans frontières, Human Rights Watch, etc. Voir note 21.

<sup>53</sup> Wâ'il al-Ibrâchî, dans *Sawt al-Umma*, 16 septembre 2007 et *Al-Dustûr*, 17 septembre 2007.

<sup>54</sup> Certains articles ont parlé du décès de la presse « indépendante » égyptienne (*Al-Dustûr*, 14 septembre 2007).

<sup>55</sup> *Sawt al-Umma*, 17 septembre 2007 ; *Al-Dustûr*, 16 septembre 2007.

<sup>56</sup> *Al-Badîl*, 14 septembre 2007. Dans la motivation de sa décision, le juge s'est basé sur les articles 32, 171, 188, 302, 303, 306 du code pénal égyptien ainsi que de l'article 104 du code des publications.

<sup>57</sup> *Al-Dustûr*, 17 septembre 2007. La conclusion de la motivation de la décision se présentait ainsi : « les propos tenus par les accusés avortent le sentiment national [du peuple], lui font perdre confiance dans la direction partisane incarnée par les cadres du parti au pouvoir. Il en résulte beaucoup de conséquences négatives causant l'affaiblissement de la motivation générale, du sentiment national, de l'appartenance au PND qui est dirigé par le chef de l'État ce qui engendre nécessairement, un affaiblissement de l'appartenance à l'État lui-même et la défense de ses intérêts ». Par ailleurs, notons que seuls les motifs d'atteinte au PND ont été retenus, ceux concernant l'offense au Président ayant été rejetés.

<sup>58</sup> L'article datant de janvier 2007 reprenait des propos du ministre Mamdûh Mar'î qui avait déclaré que 90 % des juges égyptiens n'étaient pas à la hauteur de leur tâche. Les plaignants avaient avancé que l'article incriminé portait atteinte au prestige du système judiciaire dont ils font partie. Par ailleurs, la veille de l'audience au cours de laquelle les journalistes furent condamnés, le Conseil suprême de la magistrature (*majlis al-qadâ' al-a'lâ*) avait publié un communiqué, menaçant de poursuites judiciaires toute personne s'avisant de commenter les décisions des tribunaux.

<sup>59</sup> « *Abâm muhhib li-mubâarak* », *Al-Badîl*, 5 septembre 2007.

<sup>60</sup> Lors d'une émission de télévision (*Al-Qâhira al-Yawm*, diffusée sur la chaîne *Al-Yawm*, le 4 septembre 2007), l'avocat avait affirmé son indépendance face au politique et avait expliqué qu'il n'avait fait qu'user de son droit face aux journalistes qui lui avaient causé un préjudice moral en relatant des rumeurs. À titre d'anecdote, pour expliquer le préjudice moral qu'il avait subi, il raconta à la télévision que ses enfants (qui ont moins de 10 ans) étaient rentrés à la maison en pleurant car ils avaient entendu dire que le Président était mort. C'est à cet instant qu'il décida d'attaquer 'Îsâ en justice.

<sup>61</sup> Fédération internationale des journalistes, 29 septembre 2007 ; Reporters sans frontières, 6 septembre 2007, 14 septembre 2007 et 27 septembre 2007 ;


 CHRONIQUES ÉGYPTIENNES 2007
 

---

Human Rights Watch, 11 septembre 2007 ; *Arab Press Network*, 11 septembre 2007.

<sup>62</sup> IFEX-HRinfo, 11 septembre 2007.

<sup>63</sup> *Al-Misri al-Yamm*, 29 septembre 2007.

<sup>64</sup> *Libération*, 6 octobre 2007 ; AFP, 7 octobre 2007.

<sup>65</sup> Le Conseil supérieur de la presse est un organe chargé de suivre ce qui est publié dans la presse et de vérifier le respect des lois sur la publication. Il publie des rapports périodiques sur les pratiques journalistiques.

<sup>66</sup> *Tel Quel*, 18 octobre 2007.

<sup>67</sup> Aliaa El-Korashi, « En deçà des attentes », *Al-Abram Hebdo*, 26 septembre 2007.

<sup>68</sup> *Ibid.*

<sup>69</sup> Il s'est présenté durant sa campagne comme le candidat progouvernemental, partisan du dialogue avec le gouvernement et le CSP pour régler les problèmes de la presse. Son seul concurrent important était le président sortant, Galâl 'Ârif qui se présente comme un libéral.

<sup>70</sup> Position prise par Moubarak lui-même dans l'interview donnée à *Al-Abrâm*, 31 août 2007.

<sup>71</sup> *Al-Badîl*, 30 août 2007.

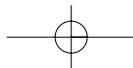
<sup>72</sup> « *Ma'rakat sibhat al-ra'is fadabat sirâ'ât al-mas'ûlîn wa-l-wuzarâ' 'ala al-sulta* », *Sawt al-Umma*, 3 septembre 2007.

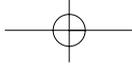
<sup>73</sup> La « vieille garde » faisant référence aux hommes de Moubarak père qui forment son équipe rapprochée depuis son arrivée au pouvoir ; la « nouvelle garde » fait référence aux jeunes cadres du parti et/ou amis de Gamal Moubarak. Ici, en l'occurrence, nous évoquons Safwat al-Charîf ancien ministre de l'Information et actuel président de l'Assemblée consultative ; Kamâl al-Châdhli, ancien ministre chargé des relations avec le Parlement, très influent auparavant et qui a été radicalement effacé de la scène politique, occupe aujourd'hui un poste honorifique ; 'Alî al-Dîn Hilâl est politologue et cadre du PND.

<sup>74</sup> On retrouve par exemple des articles d'*Al-Karâma* ou d'*Al-'Arabi* traitant de l'influence de Suzanne Moubarak et son rôle général dans la succession.

<sup>75</sup> Site Internet du parti Al-Karâma reprenant *Al-'Arabi*, consulté le 20 avril 2008, [<http://www.elkarama.net/modules.php?name=News&file=article&sid=426>].

<sup>76</sup> Nous avons choisi l'idée de l'arbre qui cache la forêt comme synthèse d'un article d'*Al-Badîl* daté du 15 septembre 2007 et qui avait pour titre « Le plan de fermeture des journaux indépendants pour faire passer le scénario de la démission du Président ». L'article présentait la rumeur comme un « bombe lacrymogène » destinée à « occuper le milieu journalistique ».





LE PRÉSIDENT EST MALADE, LE PRÉSIDENT EST MORT

---

<sup>77</sup> L'article fait état de nombreuses répressions. Il cite la lutte des organisations de défense des droits de l'homme et la lutte du Club des juges avec le pouvoir (N. Bernard-Maugiron, « Vers une plus grande indépendance du pouvoir judiciaire en Égypte ? », *Revue internationale de droit comparé*, n° 1, 2007, pp. 79-105.).

<sup>78</sup> Le climat politique égyptien est comparable depuis quelques années, du fait de l'âge avancé du Président, à celui d'une monarchie en fin de règne. Le régime est manifestement en difficulté, sa capacité à gouverner s'effrite, alors que de nouvelles oppositions et de nouvelles personnalités politiques apparaissent.

<sup>79</sup> Une autre vision de l'affaire tend à considérer que malgré des chefs d'inculpation différents, c'est bien une sanction globale de la presse que nous avons observée en septembre. En effet, les différentes affaires ont ceci en commun que les accusés sont considérés comme avoir porté atteinte au régime, que ce soit à travers un parti, une institution ou un individu.

<sup>80</sup> Les procès restent finalement assez rares et surtout imprévisibles, ce qui donne une impression de relative liberté d'expression.

<sup>81</sup> [*www.lemonde.fr*], *AFP* et *Reuters*, 26 mars 2008.

